

RAPPORT DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI ÉNERGIE CLIMAT

.....
CORUM
LIFE



SOMMAIRE

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	3
B. Moyens internes déployés par l'entité.....	12
C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.....	14
D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre.....	18
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles.....	23
F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement.....	24
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenue, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants.	24
H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité.	25
I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).....	27

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

- a) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

La compagnie d'assurance CORUM Life a reçu son agrément ACPR le 21 février 2020.

La compagnie d'assurance CORUM Life est concepteur de plusieurs produits d'assurance :

- un contrat d'assurance vie lancé en 2020 (CORUM Life)
- un contrat de capitalisation à destination des personnes physiques (CORUM Capi personnes physiques) et un contrat de capitalisation à destination des personnes morales (CORUM Capi personnes morales) lancés en 2023
- un plan d'épargne retraite lancé en 2023 (CORUM PERLife)

En 2023, la compagnie d'assurance CORUM Life a également inclus deux fonds euro (CORUM EuroLife et CORUM Euro) à son offre.

Ces produits d'épargne sont destinés à des personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France et en Polynésie française à l'exception du contrat CORUM Capi personnes morales à destination de personnes morales ayant leur résidence fiscale en France. La société porte au 31 décembre 2024 des engagements exprimés à 92 % en unités de compte et à 8 % en euros.

La particularité des contrats proposés par la compagnie CORUM Life réside dans le fait d'inclure des UC principalement « maison ». Ainsi, la démarche ISR de la compagnie s'inscrit dans une réflexion et des actions mutualisées à l'échelle du Groupe. Concernant la gamme de fonds obligataires, ces derniers sont majoritairement gérés par CORUM Butler Asset Management Limited à l'exception de deux fonds obligataires dont la gestion est externalisée au profit de Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs)¹. Concernant les fonds immobiliers, leur gestion est réalisée par CORUM Asset Management.

¹ Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) est un acteur indépendant et engagé historiquement dans l'investissement socialement responsable.

A ce titre, la démarche ISR du groupe CORUM Butler s'est déjà traduite par la labellisation ISR en octobre 2019 du fonds CORUM Butler Smart ESG, renommé CORUM Tellia en septembre 2024. Ce fonds est géré par CORUM Butler Asset Management Limited, qui intervient dans le financement de projets d'entreprises répondant à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). En effet, le fonds CORUM Tellia exclut notamment de son univers d'investissement les entreprises intervenant sur des secteurs d'activité controversés ou en violation avec les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Par ailleurs, depuis décembre 2022, trois fonds obligataires (CORUM Butler European High Yield Fund, CORUM Butler Credit Opportunities Fund et CORUM Visio) ont été convertis en fonds dits « article 8 », c'est-à-dire faisant la promotion des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (E, S et G). Ils viennent s'ajouter au fonds CORUM Tellia déjà « article 8 » et, sont proposés en gestion libre par CORUM Life et gérés par CORUM Butler Asset Management Limited. Seul le fonds CORUM Rosetta, exclusif à un profil lancé en septembre 2024 est un fonds obligataire dit « article 6 ». Par ailleurs, le fonds CORUM Butler Entreprise a cessé d'être commercialisé courant 2024 (des encours demeurent en portefeuille).

Avec l'élargissement fin 2020 du label ISR aux fonds immobiliers, le groupe CORUM Butler, par l'intermédiaire de sa filiale CORUM Asset Management, a choisi de formaliser sa démarche ISR par l'obtention de ce label pour sa SCPI CORUM Eurion en 2021. Cette démarche a pour objectif général d'améliorer en continu l'aspect environnemental des immeubles tout en proposant des espaces accueillants, efficaces et confortables à ses locataires, quel que soit le pays ou la typologie de l'immeuble. Ainsi, l'efficacité environnementale des bâtiments et le bien-être de leurs occupants sont un levier pour atteindre l'objectif de performance. En décembre 2024, les SCPI CORUM XL et CORUM Origin proposées par CORUM Life et gérées par CORUM Asset Management ont été converties en fonds dits « article 8 », c'est-à-dire faisant la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (E, S et G).

Enfin, depuis 2021, CORUM Life propose également deux fonds obligataires gérés par Sienna Gestion dont un fonds vert labellisé Greenfin.

En conclusion, à fin 2024, CORUM Life propose dans ses produits d'assurance vie, de capitalisation et son plan d'épargne retraite (PER), 11 unités de compte (UC) et 2 fonds euros (non-ESG). L'épargne est investie sur ces différents supports gérés par les sociétés de gestion du Groupe CORUM Butler (CORUM Asset Management pour les SCPI, CORUM Butler Asset Management Limited pour les fonds obligataires) et par Sienna Gestion (fonds vert et solidaire).

Parmi les 11 unités de compte disponibles au sein des produits CORUM Life, 9 correspondent à des fonds « article 8 » SFDR, 1 est « article 9 » et 1 est « article 6 ». Parmi ces fonds, certains sont labellisés :

- Deux fonds labellisés ISR : la SCPI CORUM Eurion et le fonds obligataire CORUM Tellia ;
- Un fonds solidaire : Sienna Solidaire ISR ;
- Un fonds vert (labellisé Greenfin) : Sienna Obligations Vertes ISR.

Synthèse des fonds :

#	Fonds	Nature	Classification	Label
1	CORUM Origin	SCPI	Article 8	-
2	CORUM XL	SCPI	Article 8	-
3	CORUM Eurion	SCPI	Article 8	Label ISR
4	CORUM Butler Entreprise ²	Obligataire	Article 8	-
5	Butler Credit Opportunities Fund	Obligataire	Article 8	-
6	CORUM Butler European High Yield Fund	Obligataire	Article 8	-
7	CORUM Tellia	Obligataire	Article 8	Label ISR
8	CORUM Visio	Obligataire	Article 8	-
9	Sienna Obligations Vertes ISR ³	Obligataire	Article 9	Greenfin
10	Sienna Solidaire ISR ⁴	Obligataire	Article 8	-
11	CORUM Rosetta	Obligataire	Article 6	-

² Le fonds CORUM Butler entreprise a définitivement cessé d'être commercialisé en septembre 2024

³ Fonds obligataire dont la gestion est externalisée à Sienna Gestion

⁴ Fonds obligataire dont la gestion est externalisée à Sienna Gestion

- b) Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Comme pour toute autre information à destination de ses épargnants, CORUM Life s'engage à communiquer des informations claires, précises et non trompeuses à propos de sa démarche ISR. Le groupe CORUM Butler, dont CORUM Life fait partie, centralise les informations relatives à ses entités sur le site internet www.corum.fr. Ainsi, toutes les informations ISR relatives aux produits CORUM Life se trouvent sur ce site. CORUM Life a mandaté pour le S1-2025 un cabinet externe (PwC) afin d'auditer son dispositif ESG. Cette mission donnera lieu à l'élaboration d'un plan d'action qui sera déployée à partir du S2-2025. Ce plan d'action devra prendre en compte la formalisation d'une politique, d'une stratégie d'investissement et d'une communication plus directe.

Le groupe CORUM Butler, dont CORUM Life fait partie, souhaite que la méthodologie et les détails de la démarche ISR retenue par les fonds gérant les unités de compte du contrat CORUM Life soient les plus accessibles possibles. En ce sens, il est possible de retrouver les informations sur les différentes démarches ISR aux emplacements ou dans les documents suivants :

- Sur le site internet : <https://www.corum.fr/nos-scpi/eurion/documents>;
- Sur la page dédiée à CORUM Life : <https://www.corum.fr/assurance-vie/corum-life/documentation>

En complément, le groupe CORUM Butler, informe les souscripteurs par plusieurs canaux en fonction de la société de gestion.

CORUM Asset Management s'engage à communiquer des informations claires, précises et non trompeuses à propos de sa démarche ESG. Pour ses SCPI CORUM XL, CORUM Origin et CORUM Eurion, ces informations sont disponibles dans les documents suivants :

- Dans la documentation réglementaire (note d'information, DIC) ;
- Dans le rapport d'information périodique SFDR.

CORUM Asset Management souhaite également que la méthodologie et les détails de la démarche ISR retenue pour CORUM Eurion soient les plus accessibles possibles. Ainsi, les informations sur leur démarche ISR sont disponibles aux emplacements ou dans les documents suivants :

- Sur le site internet de CORUM Asset Management : <https://www.corum.fr/nos-scpi/Eurion/documents>;
- Dans le Code de transparence pour le label ISR de CORUM Eurion ;

- Dans le rapport annuel ESG de CORUM Eurion publié dans le cadre du label ISR ;
- Dans les bulletins trimestriels d'information de CORUM Eurion.

Une boîte mail « isr@corum-am.com » a également été mise en place afin de répondre aux questions relatives à la démarche ISR de CORUM Eurion.

Pour les fonds gérés par CORUM Butler Asset Management Limited dont CORUM Tellia, anciennement CORUM Butler Smart ESG labélisé ISR, le groupe communique sa démarche ISR par les moyens suivant :

- Politique de durabilité de la société d'investissement disponible sur le site internet : <https://www.corumbutler.com/wp/static/corumbutler/2025/05/CBAM-Sustainability-Policy.pdf>
- Documentation réglementaire et contractuelle (DICI, Prospectus et Supplément) disponible sur son site internet : <https://corumbutler.com/>
- Fiches d'informations disponibles sur son site internet : <https://corumbutler.com/>
- Fiches d'information mensuelle avec intégration des paramètres ESG disponibles sur son site internet : <https://corumbutler.com/>
- Rapports extra financier disponibles sur son site internet : <https://www.corumbutler.com/esg-disclosures/>

Pour les fonds SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR et SIENNA FLEXI TAUX SOLIDAIRE ISR gérés par Sienna Gestion la documentation ESG est disponible via ces liens :

- www.sienna-gestion.com
- [Notre Finance Responsable | Sienna Gestion \(sienna-gestion.com\)](http://www.sienna-gestion.com)

- c) Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité ;

Afin 2024, CORUM Life propose un contrat d'assurance vie, un contrat de capitalisation et un plan d'épargne retraite (PER) qui permettent d'investir dans 13 fonds (11 UC et 2 fonds euro) :

- Les trois produits permettent d'investir dans les mêmes 11 unités de compte : 6 fonds sont gérés par CORUM Butler Asset Management Limited, 3 fonds sont gérés par CORUM Asset Management, ainsi que de 2 fonds gérés par Sienna Gestion
- En complément, les produits permettent d'investir dans un fonds euro dédié à l'assurance-vie et à la capitalisation dénommé « CORUM EuroLife » et un autre fonds euro dédié au PER dénommé « CORUM Euro ».

CORUM Asset Management

Les SCPI CORUM Origin, CORUM XL et CORUM Eurion sont classées « Article 8 » SFDR. Au 31 décembre 2024, les 3 fonds « Article 8 » susvisés détenaient 6.275M€ (millions d'euros) d'actifs sous gestion (AuM) soit environ 95,6% des actifs immobiliers des fonds gérés par CORUM Asset Management. D'autre part, la totalité des immeubles de CORUM EURION était gérée selon une approche ISR, ce qui représente 19,6% des encours de CORUM Asset Management.

CORUM Butler Asset Management Limited

Tous les fonds gérés par CORUM Butler Asset Management Limited sont classés article 8 selon la réglementation SFDR à l'exception de CORUM Rosetta (article 6). Les fonds dits « article 8 » sont :

- Butler Credit Opportunities
- CORUM Butler European High Yield
- CORUM Butler Smart ESG appelé Tellia depuis septembre 2024
- CORUM Butler Short Duration Bond appelé Visio depuis septembre 2024
- CORUM Butler Entreprises qui a cessé d'être commercialisé en septembre 2024

Sienna Gestion

De même, les produits d'assurance CORUM Life proposent deux fonds gérés par Sienna Gestion :

- SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR : le Fonds présente un objectif d'investissement durable et se classe dans la catégorie article 9 au sens du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement SFDR »). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous.
- SIENNA FLEXI TAUX SOLIDAIRE ISR : le Fonds présente un objectif de développement durable et se classe dans la catégorie article 8 au sens du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement SFDR »). Il s'agit d'un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Au 31 décembre 2024, CORUM Life possède 486 870 787 € d'actifs sous gestion repartis de la manière suivante :

- 450 025 501€ d'UC (92,4%) dont :
 - 442 122 270€ ESG (98,2%)
 - 441 630 511€ soit 99,89% (article 8)
 - 491 759€ soit 0,11% (article 9)
 - 7 903 231€ non-ESG (1,8%)
- 36 845 286€ de fonds euro (7,6%)

- d) Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités mentionnées aux articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du Code des assurances ;

La compagnie ne réalise pas de mandats de gestion. Ainsi, cette question n'est pas applicable à la compagnie.

- e) Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus.

CORUM Life est une filiale du groupe CORUM Butler, groupe composé notamment de CORUM Asset Management, Butler Investment Managers, CORUM Butler Asset Management Limited.

A ce titre, CORUM Life, à travers son groupe, participe aux actions suivantes :

Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)

CORUM Asset Management et Butler Investment Managers sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies depuis avril 2022. L'initiative PRI est une initiative lancée par des investisseurs en partenariat avec l'Initiative financière du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) et le Pacte Mondial de l'ONU.

L'initiative coopère avec un réseau international de signataires dans le but d'appliquer les six Principes pour l'investissement responsable. Elle vise à déterminer les liens entre les investissements et les questions environnementales, sociales et de gouvernance, et à aider les signataires à incorporer ces questions à leurs décisions en matière d'investissement et d'actionnariat.

Global Compact

CORUM Life est une filiale du groupe CORUM Butler, qui est signataire du Global Compact des Nations Unies. Cette initiative mondiale encourage les entreprises à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir plusieurs principes en matière de droits humains, de droit du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. (<https://unglobalcompact.org/what-is-gc/participants/149343-CORUM-Butler-SAS>)

Label ISR

Le fonds CORUM Eurion géré par CORUM Asset Management ainsi que le fonds CORUM Tellia, anciennement CORUM Butler Smart ESG, géré CORUM Butler Asset Management Limited bénéficient du label ISR.

Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances. Il permet aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

Depuis 2020, les fonds d'investissements alternatifs (FIA) et notamment les fonds immobiliers (SCPI et OPCI) sont également éligibles au label. Dans ce dernier cas, le label permet notamment de distinguer les fonds finançant la rénovation de bâti ancien pour atteindre de meilleures normes d'isolation et de performances énergétiques.

Le label est attribué aux fonds candidats lorsque ceux-ci sont conformes aux exigences du label.

Ces exigences sont classées en 6 catégories, qui constituent les 6 piliers du référentiel.

Par exemple, les sociétés de gestion doivent être en mesure de prouver la rigueur de leur méthode d'analyse ESG, d'évaluer le bénéfice environnemental de leurs investissements, de se doter d'une politique d'engagement et de dialogue vertueux avec les émetteurs, et de se soumettre à des contrôles réguliers.

L'attribution du label et les contrôles ultérieurs sont réalisés par trois organismes d'audit externes, certifiés par le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) : Afnor Certification, EY France et Deloitte.

Label fonds vert

Depuis le 1^{er} janvier 2022, CORUM Life propose également des investissements sur une unités de compte labellisés Greenfin par l'intermédiaire de Sienna Gestion. Ce label dédié à la finance verte garantit que les produits financiers concernés contribuent effectivement à la transition énergétique et écologique.

B. Moyens internes déployés par l'entité

- a) Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs suivants : part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants ; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance ; montant des investissements dans la recherche ; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données ;

A fin 2024, CORUM Life propose des produits d'assurance-vie, de capitalisation et un plan d'épargne retraite (PER) composé de 13 fonds dont 11 unités de compte et de 2 fonds Euro.

Dans ce contexte, la démarche ISR de CORUM Life s'inscrit dans la démarche du Groupe CORUM Butler (CORUM Asset Management et CORUM Butler Asset Management Limited) ainsi que de son partenaire Sienna Gestion (décrit ci-dessus). En 2024, Aucun des collaborateurs de CORUM Life n'est directement impliqué opérationnellement dans la gestion de la démarche ESG / ISR.

CORUM Life n'a pas recouru à des services externes pour ses données ESG. CORUM Life est alimenté en données par CORUM Asset Management, CORUM Butler Asset Management Limited et Sienna Gestion. Ces derniers ont recours à des services externes pour leurs données ESG.

CORUM Asset Management	• Plateforme ESG : Deepki • Veille réglementaire : Evora • Audit énergétique : Sinteo et Innax
CORUM Butler Asset Management Limited	• Morningstar Sustainalytics • S&P Global Trucost • Bloomberg

- b) Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions

Comme mentionné plus haut dans ce rapport, compte tenu de son modèle, la démarche générale de CORUM Life sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance repose sur la démarche Groupe, incluant CORUM Asset Management, CORUM Butler Asset Management et Butler Investment Management, ainsi que sur celle de Sienna Gestion. En 2024, CORUM Life n'a pas vu de renforcement de ses équipes sur ces sujets.

Toutefois, CORUM Life a mandaté pour le S1-2025 un cabinet externe (PwC) afin d'auditer son dispositif ESG. Cette mission donnera lieu à l'élaboration d'un plan d'action qui sera déployée à partir du S2-2025. Dans le cadre de cette mission, tous les collaborateurs de CORUM Life se verront dispenser une formation initiale sur le sujet ESG. En parallèle, CORUM Life a décidé de renforcer l'équipe conformité au S1-2025 par l'arrivée d'un nouvel ETP.

Depuis 2023, un poste d'expert ESG a été ouvert au sein de CORUM Asset Management afin de couvrir les enjeux ESG de ses activités immobilières.

Au premier semestre 2024, CORUM Asset Management a vu ses effectifs se renforcer avec l'arrivée d'une collaboratrice « Responsable de la Stratégie ESG » qui travaille à la fois sur les actifs et sur les obligations réglementaires ESG de CORUM Asset Management. Celle-ci facilite également le partage de données extra-financières des fonds gérés par CORUM Asset Management et disponibles en unités de compte au sein des produits CORUM Life, lorsque nécessaire.

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

- a) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité et des entités que cette dernière contrôle, le cas échéant. L'information peut notamment porter sur le niveau de supervision et le processus associé, la restitution des résultats, et les compétences ;

Les instances de gouvernance de CORUM Life sont sensibilisées aux enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance en raison de leurs expériences et expertises. Par ailleurs, le plan d'action qui sera élaboré par PwC au S1-2025 inclura une formation initiale ESG à laquelle participeront les membres des instances de gouvernance.

Les encours des unités de compte (hors fonds euro) sont ventilés comme suit : 59% en Obligataire et 41% en SCPI.

De ce fait, l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité repose essentiellement sur les diligences réalisées par les entités gérant les fonds proposés dans le cadre des produits assurance vie, capitalisation et PER.

CORUM Asset Management

Au 31 décembre 2024, la démarche ESG de CORUM Asset Management était pilotée par :

- Philippe Cervesi, président de CORUM Asset Management et directeur de l'immobilier de CORUM Asset Management ;
- Mélanie Ballu, directrice des investissements de CORUM Asset Management et Directrice Générale de CORUM Asset Management.

Tous deux sont membres du Comité d'investissement de CORUM Asset Management.

Les personnes impliquées dans la démarche ESG de CORUM Asset Management sont :

- La responsable de la Stratégie ESG de CORUM Asset Management ;
- L'équipe investissement de CORUM Asset Management ;
- L'équipe de gestion des fonds de CORUM Asset Management ;
- L'équipe technique de CORUM Asset Management ;
- L'équipe de gestionnaires des immeubles de CORUM Asset Management ;
- Les équipes de conformité et contrôle interne de CORUM Asset Management ;
- Une partie de l'équipe marketing et communication du groupe CORUM Asset Management ;
- L'équipe commerciale du groupe CORUM Asset Management.

Les personnes impliquées dans la gestion des fonds et immeubles gérés par CORUM Asset Management⁵ bénéficient d'une formation complète à l'ESG, à la méthodologie et à l'outil de notation. Cette formation est dispensée tous les deux ans ou dans un intervalle de temps raisonnable après l'arrivée d'un nouveau collaborateur au sein d'une de ces équipes.

Au 31/12/2024, 85% des collaborateurs impliqués dans la gestion des fonds et immeubles gérés par CORUM Asset Management avait reçu cette formation.

CORUM Butler Asset Management Limited et Butler Investment Managers

A l'exception de CORUM Rosetta qui est « article 6 », les fonds Credit UCITS de CORUM Butler sont tous Article 8 SFDR, assurant la promotion des pratiques durables en prenant en compte les critères ESG dans le processus d'investissement. L'un de ces fonds est également labellisé ISR (avec audit externe), démontrant la rigueur et connaissance des pratiques d'investissement de l'équipe de gestion.

La société de gestion est signataire des PRI des Nations Unis et effectue, dans ce cadre, un reporting annuel auprès de cette institution⁶.

Les collaborateurs suivants de Butler Investment Managers (BIM) ont participé à la formation annuelle sur l'ESG pour 2024 :

- les membres du Comité d'investissement et de gestion des risques,
- les gérants de portefeuille,

⁵ Référent ESG des fonds immobiliers, équipe investissement, équipe technique, équipe de gestionnaires des immeubles, équipe de gestion des fonds.

⁶ HYPERLINK "<https://www.corumbutler.com/wp/static/corumbutler/2025/03/CBAM-ESG-Engagement-Policy-2025.pdf>" **CBAM-ESG-Engagement-Policy-2025**

- les membres de l'équipe de la conformité,
- les conseillers en investissement de BIA.
- Tous les collaborateurs ont accès au document technique ESG interne géré par Butler Compliance, qui décrit les pratiques et les procédures ESG.

Pour CORUM Butler Asset Management, une formation ESG a été dispensée en mai 2024 par un consultant externe et a été dispensée à tous les collaborateurs impliqués sur les sujets liés à l'ESG/SFDR. Cela inclut toute l'équipe de CBAM ainsi que les personnes concernées de BIM et BIA. La formation ESG 2025 sera organisée le 1er juillet par les conseillers juridiques externes.

Sienna Gestion

L'équipe de Finance Responsable est directement rattachée au Directeur des Gestions, lui-même membre du Directoire. À ce titre, les sujets ESG/ISR peuvent être abordés au plus haut niveau de l'organisation, notamment lors des réunions hebdomadaires du Directoire.

Par ailleurs, le Directeur de la Finance Responsable siège également au Comité de Direction (Codir), qui réunit chaque semaine l'ensemble des managers de Sienna Gestion, en présence des membres du Directoire. Ce cadre permet d'assurer un suivi régulier et stratégique des thématiques ESG/ISR.

En 2024, les sujets ESG traités au sein du Codir ont notamment porté sur :

- La stratégie climat et sa validation par la SBTi (Science Based Targets initiative) ;
- Les évolutions des labels ;
- Les changements relatifs aux catégories SFDR.

Les formations dispensées par Moonshot en 2023 n'ont pas été reconduites en 2024. La dernière session de formation a été réalisée au S1 2023 (Mars/Avril) et une seconde session très orientée "métier" a été dispensée au S2 2023 (Septembre/Octobre). Au total, ce sont une dizaine d'heures de formation aux employés (dont les membres du directoire) qui ont été dispensées à fin 2023.

Des formations et des sensibilisations sont réalisées auprès des gérants, au niveau du Codir. De plus, l'accent a été mis ces derniers mois sur le climat ainsi que sur la « température » des portefeuilles.

- b) Inclusion, conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossement de la politique de rémunération à des indicateurs de performance ;

La rémunération des collaborateurs de CORUM Life est composée d'une partie fixe et d'une moindre partie variable, liée à leur performance individuelle. Les principes de rémunérations sont formalisés dans une politique spécifique mais n'intègre pas de critères liés à la durabilité. La feuille de route la feuille de route formalisée lors de la mission externe énoncée ci-dessus prévoit l'intégration de critères ESG.

- c) Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité.

CORUM Life n'a pas, à aujourd'hui, intégré de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne de son Conseil de Surveillance. L'intégration de critères ESG dans le règlement interne du Conseil de surveillance devra être formalisée dans le plan d'action lors de l'audit externe énoncée ci-dessus.

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

a) Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

CORUM Life ne dispose pas de stratégie d'engagement. De ce fait, l'engagement est délégué aux entités gérants les fonds proposés dans le cadre du contrat Life.

CORUM Asset Management

CORUM Asset Management s'est dotée d'une politique d'engagement présentant l'ensemble des engagements pris auprès des parties prenantes clés de CORUM Eurion.

[SCPI CORUM Eurion : Documentation & Actualités 2020-2021](#)

Cette politique liste les engagements pris auprès :

- Des locataires,
- Des gestionnaires des immeubles,
- Des fournisseurs et prestataires de travaux.

CORUM Butler Asset Management Limited

CORUM Butler Asset Management Limited s'est doté d'une politique d'engagement présentant l'ensemble des engagements pris. Cette politique peut être consultée via le lien suivant : [CBAM-ESG-Engagement-Policy-2025](#)

Sienna Gestion

A travers sa démarche d'engagement, Sienna Gestion a pour objectifs, en lien avec sa politique d'investissement responsable :

- D'influencer les entreprises vers de meilleures pratiques ESG, le respect des normes et cadres internationaux en termes de lutte contre le changement climatique ou de pratiques sociales.
- D'encourager les émetteurs à mesurer leurs performances extra-financières, afin de suivre les impacts de leurs activités.
- D'inciter à davantage de transparence de la part des entreprises sur leur prise en compte des enjeux ESG.

Sienna Gestion considère que cet engagement doit être concret, en complément de l'analyse ISR. Il permettra donc d'améliorer de façon significative la prise en compte du couple risque-opportunité ESG.

Deux types d'engagement peuvent être menés :

- L'engagement réactif qui se mène en raison d'une controverse dans laquelle une entreprise serait impliquée. Est qualifié de controverse tout événement qui constituerait une violation de normes et standards internationaux tels que le Pacte Mondial des Nations-Unies ou les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Par cet engagement, Sienna Gestion souhaite dialoguer avec l'entreprise afin d'une part recueillir son avis sur cette controverse et d'autre part connaître les mesures correctives prises par l'entreprise. Le risque que représente cette controverse peut ainsi être apprécié par Sienna Gestion.
- L'engagement proactif qui se mène en raison d'un manque de transparence ou une absence de stratégie robuste d'une entreprise sur sa prise en compte des enjeux ESG. Ces points faibles de l'entreprise ne constituent pas une controverse pour Sienna Gestion, mais ils représentent tout de même un risque qui, s'il n'est pas géré, pourrait donner lieu à une controverse à moyen ou long terme.

Sienna Gestion mène ces actions d'engagement dans le cadre d'initiatives collectives ou individuelles. Les initiatives collectives permettent à Sienna Gestion de porter un engagement difficilement réalisable individuellement en raison de la taille des encours mais également du temps investi. Les initiatives d'engagement collaboratif auxquels Sienna Gestion participe sont choisies en cohérence avec la démarche et la politique d'investisseur responsable. Sienna Gestion peut également participer à des dépôts de résolutions d'actionnaires lors des assemblées générales.

b) Présentation de la politique de vote ;

Cette partie est non applicable à CORUM Life ne disposant pas de politique de vote.

- c) Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie ;

CORUM Life ne dispose pas de stratégie d'engagement propre. Toutefois, elle s'appuie sur les bilans des stratégies d'engagement de ses partenaires, accessibles via les liens ci-dessous :

CORUM Asset Management

[SCPI CORUM Eurion : Documentation & Actualités 2020-2021](#) (Fonds labélisé en 2021)

CORUM Butler Asset Management Limited

[ESG-Engagement-Report-2024_BIM](#) (commun à tous les fonds)

Sienna Gestion

[Informations règlementaires | Sienna Investment Managers](#)

- d) Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ;

CORUM Life, par ses investissements, exerce seulement son droit de vote aux Assemblées générales des SCPI sans pour autant avoir à ce stade mis en place de politique de vote au regard des enjeux ESG.

De même, ni CORUM Asset Management ni CORUM Butler Asset Management Limited n'investissent sur des actifs ouvrant à des droits de vote.

Sienna Gestion publie un rapport de vote chaque année. Le dernier rapport date de juin 2024 et concerne l'année 2023⁷.

⁷ [Rapport de vote et engagement 2023.pdf](#)

- e) Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.

Dans le cadre de sa gestion, CORUM Life n'a pas choisi d'effectuer un désengagement sectoriel.

CORUM Asset Management n'a également pas de politique de désengagement sectoriel.

CORUM Butler Asset Management Limited applique des politiques d'exclusion dans sa gestion :

Exclusions fondées sur des normes - Pacte mondial des Nations unies

Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies en matière de droits de l'homme, de conditions de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption sont exclues de l'univers d'investissement. La décision d'exclure ces sociétés repose sur une méthodologie définie qui comprend une évaluation de l'impact d'une société sur les parties prenantes et de la mesure dans laquelle une société cause, contribue ou est liée à des violations des normes et standards internationaux.

À cette fin, le gestionnaire d'investissement surveille les violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales en utilisant des informations obtenues auprès d'un fournisseur tiers de recherche ESG, ainsi que des informations accessibles au public et d'autres sources de données.

Exclusions sectorielles fondées sur des normes

Une politique d'exclusion sectorielle "normative" est appliquée à toutes les entreprises qui ne se conforment pas au traité d'Ottawa (convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction de 1997) et à la convention d'Oslo sur les mines à sous-munitions.

Par conséquent, dans le cadre de son processus d'investissement, le gestionnaire d'investissement exclut les sociétés qui tirent plus de 0 % de leurs revenus des mines antipersonnel, des armes à sous-munitions, des armes controversées et des armes biologiques et chimiques.

À cette fin, le gestionnaire d'investissement surveille l'exposition des sociétés détenues aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques), en utilisant des informations obtenues auprès d'un

fournisseur tiers de recherche ESG ainsi que des informations accessibles au public et d'autres sources de données.

Exclusions sectorielles

Outre les exclusions sectorielles fondées sur des normes, certains secteurs controversés sont exclus par le gestionnaire d'investissement, tels que la production de tabac, le divertissement pour adultes, la viande de baleine, les prêts prédateurs ou abusifs, l'huile de palme, les sables bitumineux, le cannabis à usage récréatif (autorisé à des fins thérapeutiques), l'exploration pétrolière et gazière dans l'Arctique et le charbon thermique.

Par conséquent, dans le cadre du processus d'investissement, le gestionnaire d'investissement exclut de l'univers d'investissement les sociétés qui tirent plus de 0 % de leurs revenus de ces secteurs (à l'exception du charbon thermique pour lequel un seuil de 30 % des revenus d'une société a été fixé).

À cette fin, le gestionnaire d'investissement surveille l'implication des entreprises investies dans ces secteurs, y compris l'exposition des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, en utilisant des informations obtenues auprès d'un fournisseur tiers de recherche ESG ainsi que des informations accessibles au public et d'autres sources de données.

Sienna Gestion

En lien avec les conventions et traités signés par la France sur les armements controversés, Sienna Gestion s'engage à exclure de ses investissements toute entreprise de production ou de vente de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions. Le tabac, dont l'industrie est impliquée dans de nombreuses atteintes aux droits de l'Homme et qui constitue la première cause de décès évitable au niveau mondial, est également exclu des encours de Sienna Gestion. Enfin, une politique de sortie du charbon est en place, excluant ainsi des portefeuilles les entreprises les plus exposées aux activités liées au charbon.

Les exclusions normatives pratiquées par Sienna Gestion consistent à éviter tout investissement dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations-Unies. Lancée en 2000, cette initiative vise à inciter les entreprises à adapter une attitude responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir 10 principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

La violation du Pacte Mondial se mesure au travers de l'analyse des controverses impliquant les émetteurs. Cette analyse évalue la gravité des controverses, de leurs fréquences, ainsi que des mesures correctives mises en place par les émetteurs.

E. Taxinomie européenne et combustibles fossiles

Les entités assujetties aux obligations de publication de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations au 5° du III de l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier.

- a) Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, conformément à l'acte délégué adopté en vertu de l'article 8 de ce règlement ;

La part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, conformément à l'acte délégué adopté en vertu de l'article 8 de ce règlement est de 0% pour un montant total de 0€⁸.

- b) Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.

Concernant CORUM Asset Management, la part des encours investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles est de 0 %.

Concernant Sienna Gestion, la part des encours investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles est de 12% pour Sienna Obligations Vertes et de 0.60% pour Sienna Flexi Taux Solidaire 0,60%.

Concernant CORUM Butler Asset Management la part des encours investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles est de 0,9 %.

⁸ Part des encours gérés investis dans des activités durables au sens de la Taxonomie

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement

A ce jour, CORUM Life n'a pas d'objectif d'alignement sur l'Accord de Paris ou sur la Stratégie nationale bas-carbone.

Les informations provenant de fournisseurs tiers peuvent s'avérer être incomplètes, inexactes, voire indisponibles.

Les objectifs d'alignement aux Accords de Paris et à la Stratégie nationale bas-carbone pourront être mis en place au fur et à mesure de la disponibilité et de la fiabilité des informations.

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenue, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants

A ce jour, CORUM Life n'a pas d'objectif liés à la biodiversité.

Les données relatives à la protection de la biodiversité dans le cadre de la gestion immobilières sont lacunaires. Ainsi le périmètre de données disponibles n'est ni représentatif ni pertinent.

De même, les informations provenant de fournisseurs tiers pour les autres classes d'actifs peuvent s'avérer être incomplètes, inexactes, voire indisponibles.

Des objectifs liés à la protection de la biodiversité pourront être mis en place au fur et à mesure de la disponibilité et de la fiabilité des informations.

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

- a) Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, la manière dont les risques sont intégrés au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité, et la manière dont ce processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière ;

CORUM Life n'a pas à ce stade développé de processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance. Lors du processus ORSA 2024, les risques physiques et de transition ont été pris en compte dans un des scénarios de stress permettant d'évaluer la conformité permanente de la compagnie. CORUM Life a mandaté pour le S1-2025 un cabinet externe (PwC) afin d'auditer son dispositif ESG. Cette mission donnera lieu à l'élaboration d'un plan d'action qui sera déployée à partir du S2-2025. Ce plan d'action devra prévoir d'intégrer les risques ESG dans la politique de gestion des risques ainsi que dans la cartographie des risques de la compagnie.

Les filiales du groupe CORUM Butler (CORUM Asset Management, Butler Investment Managers et CORUM Butler Asset Management Limited) ainsi que le partenaire Sienna Gestion (décrit ci-dessus) ont quant à eux des politiques de gestion des risques adaptées aux risques ESG.

- CORUM Asset Management : [SCPI CORUM Eurion : Documentation & Actualités 2020-2021](#)
- CORUM Butler Asset Management Limited (*Mis à jour en 2025 sur l'exercice 2024*) : [CBAM-ESG-Engagement-Policy-2025](#)
- Sienna gestion : [Sienna Politique ISR.pdf \(sienna-gestion.com\)](#)

- b) Une description des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte et analysés, qui comprend, pour chacun de ces risques :

Lors du processus ORSA 2024, les risques physiques et de transition ont été pris en compte dans un des scénarios de stress permettant d'évaluer la conformité permanente de la compagnie. CORUM Life a mandaté pour le S1-2025 un cabinet externe (PwC) afin d'auditer son dispositif ESG. Cette mission donnera lieu à l'élaboration d'un plan d'action qui sera déployée à partir du S2-2025.

- c) Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

CORUM Life a développé un dispositif de gestion des risques intégrant une politique de gestion des risques. Ce cadre est revu annuellement.

A date, CORUM Life n'a pas intégré de dimension ESG à cette politique. L'intégration de la dimension ESG au dispositif de gestion des risques sera l'un des points analysés par l'audit PwC.

- d) Evolution des choix méthodologiques et des résultats

CORUM Life n'a pas réalisé d'évolutions dans les choix méthodologies et résultats significatifs sur la période.

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

CORUM Life ne gère pas de produits financiers en vertu de l'article article 8 du Règlement Disclosure (SFDR).

CORUM Life ne gère pas de produits financiers en vertu de l'article article 9 du Règlement Disclosure (SFDR).